

Synthèse de la 5^e Table ronde

pour l'officialisation du statut de l'art-thérapeute

*Organisée par la Fédération Française des Art-Thérapeutes,
en collaboration avec les organismes de formation
et les associations nationales d'art-thérapeutes*

Le 22 septembre 2012 de 14h à 18h

Maison des Associations du 14^{ème} – 22 rue Déparcieux 75014 PARIS

Organismes de formation représentés : 11

Excusés : 8

Pour le CA de la FFAT : 6 membres présents, 4 excusés.

Présentation et tour de table

Le tour de table évoque le problème posé par la diversité des formations, celui des rapports entre la place des artistes et celle des art-thérapeutes, ainsi que la question du référencement des organismes de formation par la Ffat.

Chacun semble s'accorder pour examiner quelles sont les art-thérapies qui se pratiquent en France et travailler plutôt sur les ressemblances que sur les différences.

Débat sur la question de la reconnaissance de la profession.

La FFAT milite pour une profession à part entière avec un niveau I de certification quelles que soient les voies d'accès.

Suite à la précédente Table ronde, différentes questions ont été étudiées par le CA.

Il a été constaté que **la reconnaissance par la CNCP et pour le RNCP peut-être demandée et obtenue par un organisme ou une association, à partir d'un argumentaire basé sur la jurisprudence d'exemples déjà existants, en France où à l'étranger.** Par conséquent le CA souhaite rassembler pour réfléchir sur ce que peut faire autorité dans la profession afin d'obtenir un statut.

Il semble avant tout nécessaire de se retrouver sur un fond commun de compétences pour la



profession et pour la formation. Pour cette 5^{ème} Table ronde il est proposé donc d'effectuer un travail de référentiel qui serait le socle de compétences satisfaisant pour le plus grand nombre.

La procédure de référencement des organismes de formation par la FFAT est présentée et expliquée.

Le rapport avec les initiatives culturelles et artistiques amène la question de l'utilité d'une fonctionnarisation de la profession au risque de l'enfermer et de l'isoler encore plus ?

Présentation du modèle suisse de reconnaissance/règlementation de la profession.

Présentation du master de PRES/Sorbonne, première formation initiale d'art-thérapie en France, et en tant que telle inscrite d'office au RNCP.

Travail en sous-groupes sur le référentiel des compétences

Un travail à partir des documents préparé par la Ffat est effectué en quatre sous-groupes, avec un retour par un porte-parole de chaque groupe à l'ensemble des participants. Ce référentiel sera finalisé par la suite avec les contributions de chacun.

Conclusion

Se pose la question d'une dichotomie entre formation initiale et continue.

La nécessité de la création d'un dénominateur commun concernant les compétences est réaffirmée.

Enfin, comment pourra-t-on répondre à une éventuelle opposition aux art-thérapeutes et/ou à leur fonction ?

La 6^{ème} Table ronde sera organisée en septembre 2013 pour poursuivre cette collaboration.

Le Conseil d'administration

De la FFAT

